

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

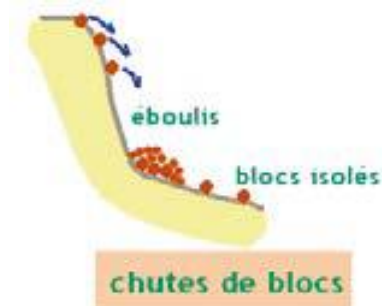
FICHE RÉFLEXE N° 2 : RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

On différencie :

Les mouvements lents et continus :



- ↪ Les tassements et les affaissements de sols ;
- ↪ Le retrait-gonflement des argiles ;
- ↪ Les glissements de terrain le long d'une pente.

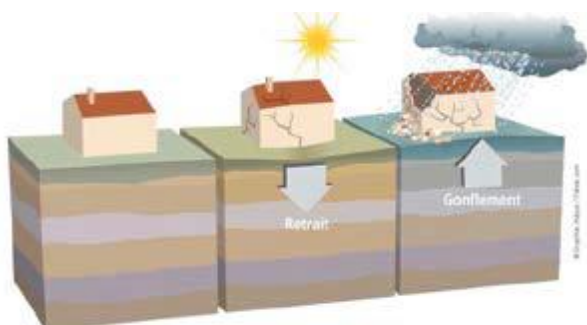
Les mouvements rapides et discontinus :

- ↪ Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) ;
- ↪ Les écroulements et les chutes de blocs ;
- ↪ Les coulées boueuses.

L'érosion littorale

Les mouvements de terrain dans le département.

Le retrait-gonflement des argiles

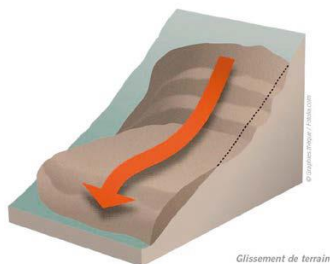


Le retrait par assèchement des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales.

Afin de réduire le nombre de sinistres liés à ce phénomène, les dispositions du décret n° 2019-495 du 22 mai 2019 relatif à la prévention des risques de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux, applicables à compter du 1er janvier 2020, imposent la réalisation d'études de sol préalable à la construction dans les zones exposées au retrait-gonflement d'argile.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les glissements de terrain



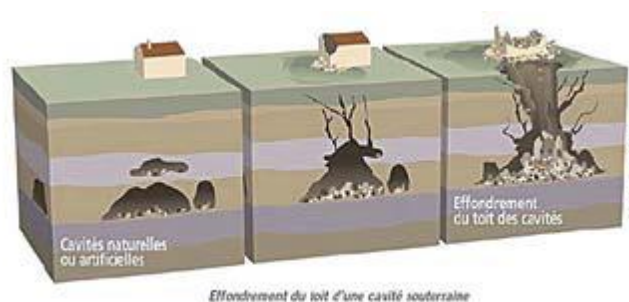
Ils se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau.

Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

Les coulées boueuses

Elles sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Les coulées boueuses se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau.

Les effondrements / les affaissements



L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse, karst, ...) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

Les écoulements et chutes de blocs



L'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (volume inférieur à 1 dm³), des chutes de blocs (volume supérieur à 1 dm³) ou des écoulements en masse (volume pouvant atteindre plusieurs millions de m³). Les blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant, tandis que, dans le cas des écoulements en masse, les matériaux "s'écroulent" à grande vitesse sur une très grande distance (cas de l'écroulement du Granier qui a parcouru une distance horizontale de 7 km en 1248).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le comportement du citoyen

<p>Avant l'évènement : S'organiser et anticiper</p>	<p>S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde. Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée. En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment immédiatement. Signaler à la mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apparition de fissures dans le sol. - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus. - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain). - L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.
<p>Pendant l'évènement</p>	<p>Fuir latéralement. Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner. Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches. Ne pas revenir sur ses pas. S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse. Ne pas prendre l'ascenseur. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé. Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres. En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre). Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.</p>
<p>Après l'évènement</p>	<p>Informez les autorités. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé. Empêcher l'accès au public. Évaluer les dégâts et les dangers. Se mettre à disposition des secours.</p>
<p>Où s'informer pendant le risque</p>	<p>Écoutez les messages diffusés par les radios ou la télévision : France Bleu Isère (101.8 FM ou 103.9), France Inter (93.5 FM ou 99.8) et France 3.</p>
<p>En savoir plus sur le risque</p>	<p>Consultez le site suivant : http://infoterre.brgm.fr/</p>